Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Diane L.Beaulieu, Melissa Beaulieu, Cindy Beaulieu, Marc Beaulieu	2018347	Le 02 mai 2022
Nom de l'établissement		Numéro de téléphone
Garderie centre éducatif les petits pas 2		(506) 235-6024
Adresse		
210 rue Mgr Martin Est Saint-Quentin NB E8A 1V4		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste
Mona Martin		Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
- Visite faite à l'établissement en après-midi pour une inspection de surveillance. - Le ratio est conforme lors de la visite. - Les parents des enfants présents à la garderie bénéficient d'un accès à tout moment. - L'établissement fournit une orientation positive aux enfants. - Les dossiers des membres du personnel sont complets. - Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants. - Observation : la collation et l'accueil du parent - Discussion avec l'exploitante concernant le terrain de jeux.

original signé par
Mona Martin — Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 mai 2022 — Date

original signé par
Mélissa Beaulieu — Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 mai 2022 — Date